

Règlement du Rapide de Briouze du 1er Octobre 2023

Article 1er : généralités

Le club L'Échiquier du Houlme club membre de L'échiquier du Bocage Briouze-Flers organise le Rapide de Briouze, le dimanche 1er octobre 2023 à L'espace Culturel du Houlme 61220 BRIOUZE (61).

Article 2 : règles et appariements

Seront appariés à la première ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription avant 9 h 30. Passé cet horaire, les joueurs seront appariés pour la deuxième ronde.

Appariements au système suisse intégral assistés par ordinateur (programme PAPI) version la plus récente. Les règles du jeu sont celles de la FIDE applicables en janvier 2023 et son article A5 pour les échecs rapides.

A noter entre autres :

- Le premier coup illégal sera pénalisé de 1 minute; le deuxième coup illégal perd la partie (art 7.5.5).
- Utiliser deux mains pour jouer un coup (roque, prise, etc.), est considéré comme un coup illégal (art 7.5.4).
- Appuyer sur la pendule sans avoir joué un coup, est considéré comme un coup illégal (art 7.5.3).
- L'arbitre peut intervenir pour signaler un coup illégal ou la chute du drapeau (art A.5.4 et A.5.5).

Article 3 : cadence et horaires

Cadence : Chaque joueur disposera de 12 minutes + 3" par coup pour jouer sa partie.

Horaires ronde 1: 9h45, 4 rondes le matin et ronde 5: 13h30 remise des prix vers 18h00.

Pour le classement final, les départages employés sont dans l'ordre : Buchholz médian, Cumulatif, Performance.

Article 4 : appariements et règles de fin de partie.

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO rapide Fide de septembre 2023 ou FFE de 09/2023, le tournoi est homologué par la FIDE et par la Fédération Française des Echecs. Les appariements se font au système suisse intégral.

La présentation de la licence A ou B est obligatoire.

Après la partie :

- les 2 joueurs remettront les pièces sur leur échiquier.
- le gagnant ou le joueur avec les Blancs en cas de partie nulle donne le résultat à la table de contrôle. En cas de non-transmission du résultat le résultat sera compté comme double zéro.

Article 5 :

- Il est interdit d'analyser les parties dans l'aire de jeu. L'aire de jeu est accessible au public.

- Eviter toutes discussions, attitudes, et lectures suspectes qui peuvent être sanctionnées par des avertissements oraux, écrits...

- Les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte dans l'aire de jeu. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Article 6 :

Responsable de l'organisation : Echiquier du Houlme. Arbitre principal : M.Pascal Le Fournier

Article 7 : inscriptions et prix

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes.

Majoration pour les joueurs à partir du samedi 30/09 18h00. 16€ pour les adultes et 8€ pour les jeunes.

Le montant des prix sera affiché après la troisième ronde. Les prix seront établis en fonction des inscrits et ne sont pas cumulables. Les prix seront attribués à la place.

Tout joueur absent à la remise des prix perd le droit à son prix.

Prix : 70% des inscriptions reversées en Prix.

L'Arbitre Principal